

L'estampille sanitaire

Délivrée par les services de contrôles officiels, **l'estampille sanitaire** (ou marque de salubrité) identifie tout établissement qui prépare, transforme, manipule ou entrepose des produits d'origine animale ou des denrées en contenant et qui commercialise ces produits auprès d'autres établissements (et non pas directement aux consommateurs). Les produits provenant d'un établissement agréé portent une marque d'identification ovale permettant d'identifier cet établissement.

Exemple sur une brique de lait



Le **pays d'origine de l'établissement** est représenté par **2 lettres** (IT : Italie, **FR** : France ...). En France, les **deux premiers chiffres** indiquent le **département** dans lequel se trouve l'usine. Cependant, le lait peut avoir été collecté ailleurs (dans un autre département, voire dans un autre pays).